

PERSPECTIVES

SCHÉMA DIRECTEUR 2011 - 2025

2011

2015

2020

2025



SYNDICAT
DES EAUX
D'ÎLE DE
FRANCE

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE	p 2
2. CONTEXTE	p 4
2.1 Refondation contractuelle.....	p 4
2.2 Affirmation des prérogatives de l'autorité organisatrice.....	p 4
2.3 Un équilibre économique grevé d'incertitudes.....	p 4
2.4 Émergence de nouveaux enjeux.....	p 6
2.5 Le bilan du Schéma Directeur précédent.....	p 7
3. OBJECTIFS	p 8
3.1 Préserver les valeurs défendues par le SEDIF.....	p 8
3.2 Une autorité organisatrice renforcée.....	p 8
3.3 Une gestion durable du service public de l'eau.....	p 11
3.4 Une maîtrise accrue de l'équilibre économique du service public.....	p 15
4. STRATEGIE 2011-2025	p 17
4.1 Demande en eau.....	p 18
4.2 Communication et relation avec les usagers.....	p 19
4.3 Développement durable.....	p 20
4.4 Gestion du risque sanitaire et qualité de l'eau.....	p 22
4.5 Sécurisation du système de production-distribution.....	p 24
4.6 Systèmes d'information et Informatique industrielle.....	p 26
4.7 Gestion patrimoniale réseau.....	p 28
4.8 Gestion patrimoniale ouvrages et politique foncière.....	p 30
5. LISTES DES ORIENTATIONS	p 32

1. Préambule

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, opérateur d'importance vitale, assure une mission de service public de production et de distribution de l'eau potable pour quatre millions d'usagers. À ce titre, il constitue un acteur régional majeur, tant en matière de santé publique que d'activité économique.

Le Schéma Directeur est le document d'orientation qui dessine les lignes directrices du SEDIF pour les quinze prochaines années (2011-2025). Il constitue le cadre à l'intérieur duquel seront élaborés trois plans d'investissement quinquennaux.

Il a vocation à être révisé tous les cinq ans, lors de l'élaboration des plans d'investissement, pour intégrer les évolutions marquantes du contexte social, réglementaire, économique et technologique.

L'élaboration du schéma 2011-2025 a été l'occasion d'une démarche participative impliquant l'ensemble des services du SEDIF.

Le Schéma Directeur s'appuie sur le bilan du schéma 2001-2015 et respecte les grands principes ayant prévalu à la refonte de la délégation du service, en 2010.

La structure du document est fidèle aux étapes de sa construction : analyse du contexte, fixation d'objectifs politiques pour la période 2011-2015 et stratégie à mettre en œuvre pour les atteindre.

La réflexion a été structurée en neuf groupes de travail, autour des thèmes suivants, qui ont permis de bâtir les 31 orientations constituant la stratégie 2011-2025 :

1. Demande en eau
2. Communication et relation clientèle
3. Développement durable
4. Gestion du risque sanitaire et qualité de l'eau
5. Sécurisation du système de production-distribution
6. Systèmes d'information et Informatique industrielle
7. Gestion patrimoniale réseau et besoins des tiers
8. Gestion patrimoniale ouvrages et politique foncière
9. Veille stratégique, efficience des services et contrôle de la délégation

Le présent Schéma Directeur s'accompagne de fiches pratiques regroupées dans le classeur « 31 ORIENTATIONS ».



2. Contexte

2.1 | Refondation contractuelle

La durée du futur Schéma Directeur coïncide en grande partie avec celle du contrat de DSP 2011-2022, adopté le 24 juin 2010 par le Comité du SEDIF, qui en avait fixé les orientations majeures le 9 avril 2009.

La relation contractuelle avec le délégataire est notamment fondée sur une forte réappropriation de la maîtrise d'ouvrage des travaux, sur des stipulations financières protectrices des intérêts de la collectivité, sur un accès total de la collectivité au système d'information de la délégation et sur des moyens de contrôle et de transparence de la gestion déléguée, notamment par la création d'une société mono contrat. De même, les clauses relatives aux aspects sociaux marquent fortement le contrat de DSP 2011-2022.

Ces éléments refondateurs sont pris en considération dans le présent Schéma Directeur tant ils sont structurants pour le Syndicat des Eaux d'Île-de-France.

2.2 | Affirmation des prérogatives de l'autorité organisatrice

Le contrat de DSP 2011-2022 souligne que le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, à l'instar de toute autorité délégante, dispose de droits et assume des devoirs au titre du service public de l'eau potable dont il est en charge. Cette approche a été précisée à l'occasion du débat relatif au choix du mode de gestion. Ainsi, le début des années 2000 a-t-il été marqué par une réappropriation progressive de la maîtrise d'ouvrage par la personne publique : mise en œuvre des plans d'investissements, montages administratifs des programmes de travaux, pilotage et réalisation des travaux, contrôle des travaux réalisés par le délégataire.

La seconde étape de cette évolution majeure se rapporte à la montée en puissance de la notion d'autorité organisatrice forte, capable d'assurer de manière autonome ses grandes missions : contrôle du délégataire, définition de la stratégie patrimoniale, grands choix techniques, études générales, études de faisabilité, études prospectives, relations avec les producteurs - distributeurs voisins... Cette seconde étape est au cœur du Schéma Directeur 2011-2025.

2.3 | Un équilibre économique grevé d'incertitudes

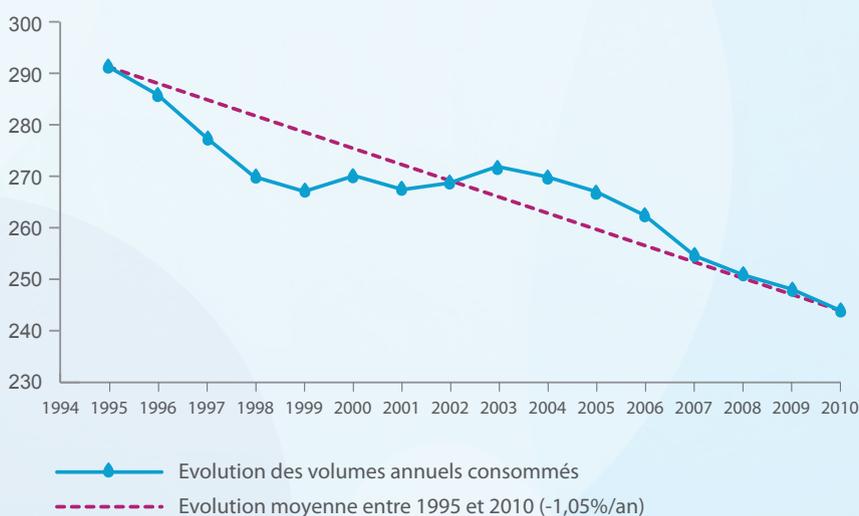
2.3.1 Baisse de la demande en eau

L'autorité délégante doit intégrer à sa réflexion les lourdes incertitudes relatives à l'équilibre économique du service public, quel qu'en soit d'ailleurs le mode de gestion. La baisse tendancielle des recettes liée à la diminution de la demande en eau observée en France et au SEDIF depuis les années 1990 succède à une hausse continue de la demande depuis le début du XX^e siècle.

ÉVOLUTION DES VOLUMES CONSOMMÉS PAR LES ABONNÉS ENTRE 1995 ET 2010

SOURCE : RAPPORT ANNUEL SEDIF

Volume en millions de m³ par an



Modification des comportements individuels (conscience environnementale, économie d'eau, matériel électroménager), effondrement des consommations industrielles (tertiarisation de l'activité économique et rationalisation de l'usage de l'eau), hausse du prix de l'eau (redevance des agences de l'eau, efforts en matière d'assainissement), semblent être les principales causes de l'évolution de la demande en eau.

Une analyse prospective menée au plan international sur des territoires précurseurs en matière d'écologie, tels que l'Allemagne, la Suisse et les pays du nord de l'Europe, montre que la consommation, sur le territoire du SEDIF (à peine inférieure à 50 m³ par habitant et par an) pourrait atteindre une consommation unitaire de 35 à 40 m³ par habitant et par an.

La fragilité de l'équilibre du modèle économique du service public de l'eau en France résulte de dépenses majoritairement fixes (main d'œuvre, entretien et renouvellement des équipements de production et de distribution, gestion de la clientèle, études, maîtrise des risques, recherche et développement) et de recettes majoritairement variables, assises sur les volumes facturés, conformément aux obligations réglementaires. Dans un contexte de décroissance de la demande en eau, ce déséquilibre sera source de tensions budgétaires conduisant les gestionnaires à davantage de rationalisation : maîtrise des dépenses, mutualisation des ouvrages, réorganisations territoriales, etc.

Le maintien d'un équilibre économique acceptable pour les usagers est également tributaire de facteurs de croissance externe : évolutions possibles du périmètre syndical, politique de ventes et d'achats d'eau auprès de partenaires extérieurs au SEDIF, qui doit prolonger son action volontariste en vue de promouvoir ses ventes d'eau et d'ajuster ses propres achats à ses besoins les plus stricts.

2.3.2 Évolution de la réglementation

L'évolution croissante des contraintes et exigences réglementaires tend inexorablement à renforcer les responsabilités et charges pesant sur le Syndicat. On songe notamment à l'évolution attendue de la directive eau potable (approche de gestion du risque sanitaire, révision des spécifications de matériaux en contact avec l'eau, révision de la liste et des valeurs paramétriques concernant les aspects chimiques et microbiologiques...), à la densification du cadre réglementaire ayant trait à la sécurité des installations de production et de distribution (loi de modernisation de la sécurité civile, statut d'OIV...) ainsi qu'aux lois issues du Grenelle de l'Environnement.

2.4 | Émergence de nouveaux enjeux

2.4.1 Sécurité sanitaire

Depuis plus d'un siècle, l'ensemble des mesures d'hygiène publique et procédés de désinfection des eaux potables produites dans les pays développés, a permis d'éradiquer les graves épidémies, d'origine hydrique, comme la typhoïde et le choléra. Dans les usines du SEDIF, l'installation de contacteurs UV a permis de renforcer les capacités de désinfection et de garantir la mise en œuvre de barrières multiples pour l'abatement des différents types d'agents infectieux.

Toutefois, le développement des performances des technologies analytiques met régulièrement en évidence de nouveaux risques, qui contribuent à l'évolution de la réglementation. Il s'agit, pour l'essentiel, des composés chimiques (perturbateurs endocriniens, résidus de médicaments...).

Les connaissances scientifiques sont encore insuffisantes pour établir si leur présence dans l'eau constitue un risque pour la santé. De fait, aucune norme sanitaire n'a encore pu être définie pour l'eau potable, et ils ne font pas partie des paramètres mesurés dans le contrôle réglementaire.

Le SEDIF mène depuis une dizaine d'années un important programme d'études pour connaître le niveau de contamination de ses ressources en eau et l'efficacité de ses filières de traitement vis-à-vis de ces paramètres émergents. Il anticipe, de ce fait, les évolutions potentielles de filières auxquelles la réglementation à venir pourrait le contraindre.

2.4.2 Sûreté des installations

Dans un contexte d'exigences croissantes de protection face aux risques de vandalisme, d'actes malveillants voire de terrorisme, les défis imposés par la sensibilité du secteur d'activité de l'eau potable, réclament une meilleure synergie des acteurs et une approche novatrice et structurée de la sécurité. L'objectif est de protéger les personnes, de circonscrire l'événement potentiel et de limiter l'étendue des impacts éventuels.

Rappelons que, par arrêté du 27 juillet 2009, notifié le 5 août 2009, le SEDIF a été désigné « Opérateur d'Importance Vitale » du secteur de la gestion de l'eau, au titre de l'article R1332-3 du Code de la Défense.

2.4.3 Adaptation au changement climatique

Le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat), dans son rapport de 2007, fait état à l'échelle mondiale d'une hausse très probable de la fréquence des vagues de chaleur et des épisodes de fortes précipitations. Il prévoit également une baisse des débits annuels moyens des cours d'eau et de la disponibilité de la ressource en eau dans certaines régions sèches des latitudes moyennes. L'horizon, auquel les premiers impacts seront visibles sur la ressource, demeure cependant incertain.

En France, les impacts du changement climatique ne seront répartis ni uniformément, ni équitablement à l'échelle du territoire. L'enjeu, sur les questions de l'eau, sera celui de la solidarité. Le SEDIF se situe sous des latitudes a priori peu impactées et les étiages de la Seine et de la Marne, deux des trois principales ressources du Syndicat, sont aujourd'hui soutenus par de grands lacs réservoirs situés en amont des prises d'eau.

2.5 | Le bilan du Schéma Directeur précédent

De nombreux travaux de renouvellement et de modernisation ont permis la remise à niveau des trois usines de production et des efforts considérables ont été déployés dans le domaine de l'information aux usagers.

Le SEDIF a su prévoir et anticiper l'adaptation de ses filières de traitement. Ces modifications de process, visant à pérenniser l'existant, se sont traduites essentiellement par le déploiement des ultra-violets dans les usines de Neuilly-sur-Marne et de Choisy-le-Roi, qui devrait être achevé en 2012.

Les filières de traitement garantissent une bonne sécurité microbiologique et montrent une bonne efficacité pour la plupart des paramètres chimiques. L'eau produite par les usines du SEDIF est conforme en tous points à la réglementation à l'horizon des dix prochaines années. L'insertion d'une filière membranaire est potentiellement envisageable sur une usine à partir de 2020.

En matière de sécurité, d'importants investissements ont permis de développer le secours inter usines, la sécurisation de l'alimentation électrique des sites stratégiques de 2^e et 3^e élévations et la protection de l'usine de Choisy-le-Roi contre les effets d'une crue centennale. Par ailleurs, et pour répondre aux dispositions du plan Vigipirate, le SEDIF a pris des dispositions pour renforcer et améliorer la sûreté de ses installations. L'émergence de la menace terroriste a conduit le SEDIF à établir en 2008 son premier plan de Management de la Sûreté (PMS).

La période 2001-2010 a été également marquée par un important programme de remplacement des branchements en plomb pour répondre à l'échéance réglementaire de 2013.

Il convient également de souligner l'obtention en 2002 et en 2006 des certifications ISO 14001 et ISO 9001. La première concerne le management environnemental de ses activités de production et de distribution d'eau potable, la seconde concerne le management de la qualité de l'achat public.

Le précédent Schéma Directeur prolongea et développa l'engagement du SEDIF dans le programme « Solidarité Eau » visant à favoriser l'accès à l'eau potable dans des collectivités de pays d'Afrique et d'Asie. Ainsi, depuis 1986, 2,8 millions de personnes, réparties dans 18 pays, ont-elles bénéficié de 18 millions d'euros d'aide.

Les investissements consentis ces dix dernières années, tant sur la modernisation des usines de traitement que sur la sécurisation du système de production/distribution, dotent le SEDIF d'installations présentant un haut niveau de performance et de fiabilité. Ils permettent donc d'envisager sereinement les quinze prochaines années et de se concentrer sur la mise en œuvre d'une gestion responsable du patrimoine industriel visant à adapter, réhabiliter ou renouveler les ouvrages et équipements existants.

3. Objectifs

3.1 | Préserver les valeurs défendues par le SEDIF

Pour la période 2011-2025, le SEDIF confirme son attachement aux valeurs défendues jusqu'ici dans le consensus : qualité irréprochable de l'eau, sécurité et continuité du service, capacité d'anticipation soutenue par la R&D, qualité exemplaire du service client, action sociale et solidaire, prise en compte du développement durable, gestion intergénérationnelle et responsable du patrimoine, prix maîtrisé et transparence de gestion.

Les 31 orientations qui structurent la stratégie 2011-2025 sont empreintes de ces valeurs. Elles répondent aux trois objectifs structurants de la politique à déployer sur quinze ans :

- une autorité organisatrice renforcée,
- une gestion durable du service public de l'eau,
- une maîtrise accrue de l'équilibre économique du service public.

3.2 | Une autorité organisatrice renforcée

3.2.1 Des outils modernes d'aide à la décision

OBJECTIFS

Pour être en capacité de faire des choix éclairés d'investissement, le SEDIF organise une veille stratégique et pilote des programmes de recherche dans ses centres d'essais ou en partenariat avec des laboratoires universitaires experts.

Il développe et utilise, en outre, des outils d'aide à la décision performants et multifformes :

- un système d'information géographique refondu, socle des outils de gestion du patrimoine,
- une cartothèque multi thématique permettant de produire, de manière autonome, un ensemble de cartes pédagogiques,
- un outil de modélisation hydraulique, permettant aux services du SEDIF de valider certaines règles de dimensionnement, de justifier la suppression ou la création d'ouvrages structurants, d'approfondir les études de vulnérabilité et les études qualitatives ayant trait à l'âge de l'eau dans le réseau. Ce type d'outil de simulation participe également à la préparation des exercices de crise.

FOCUS

LA VEILLE STRATÉGIQUE CONSISTE À :

- anticiper les évolutions ou mutations à venir, tant réglementaires, scientifiques, que sociétales,
- décrypter et analyser les nouveautés et leurs impacts potentiels sur l'activité du Syndicat,
- piloter son programme de recherche et développement (axes de recherche, partenariats),
- comparer son savoir-faire et le développer (benchmarking).

L'objectif poursuivi est la consolidation de la capacité d'expertise du SEDIF, indispensable au pilotage des grands choix techniques futurs.

3.2.2 Une délégation de service public encadrée

OBJECTIFS

Le SEDIF dispose, en qualité d'autorité organisatrice et aux termes du contrat de DSP 2011-2022, d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière de la délégation ainsi que sur la qualité du service rendu aux abonnés.

Ainsi dispose-t-il d'un libre accès à toutes les données du service, aux pièces comptables de la société dédiée (grand livre, factures fournisseurs...), de même qu'aux locaux, ouvrages et sites du service. Par ailleurs, le SEDIF bénéficie d'un accès à l'ensemble du système d'information de la délégation.

Les comptes et l'activité de la délégation de service public sont enclos dans une société monocontrat, afin de faire prévaloir la transparence de la gestion et de permettre un contrôle effectif par la collectivité. S'agissant de la trésorerie, le SEDIF dispose d'une analyse fine, mois par mois, des mouvements des comptes afin de vérifier que le résultat financier soit une recette de la délégation et non une rémunération supplémentaire perçue par le délégataire. La société dédiée sera dotée de moyens propres, en personnel et en matériels.

FOCUS

LA STRUCTURATION DU CONTRÔLE

L'autorité organisatrice structure ce contrôle et met en place une organisation adaptée

- à l'importance du flux d'informations à traiter,
- à la technicité des thèmes abordés,
- à la nature des dispositifs de contrôle envisagés : contrôle de proximité (sur pièce et sur site), contrôle périodique (les rapports mensuels et annuels), audit.

La fonction de contrôle, perçue dans son acception la plus large par le SEDIF, se structure autour de plusieurs niveaux, nécessitant chacun des moyens et une organisation adaptée, dans l'objectif de répondre aux attentes exprimées en la matière :

- un contrôle de conformité portant à la fois sur la conformité technique des réalisations du délégataire, sur le respect des engagements contractuels et sur la conformité des comptes produits par la société dédiée,
- une analyse des modalités d'exploitation du service pour pouvoir rendre compte du service aux usagers et aux élus,
- un contrôle d'opportunité.

Contrôles et analyses



3.2.3 Des risques maîtrisés



OBJECTIFS

La gestion des risques revêt deux aspects : la continuité du service et la qualité de l'eau distribuée.

La continuité du service en toutes circonstances

Elle exige des dispositifs structurels et organisationnels. Les dispositifs structurels englobent les réserves d'eau traitée, les secours inter-usines, les intercommunications avec les distributeurs voisins et le recours aux ressources souterraines. Ils ont été largement traités dans les schémas précédents.

Le développement des dispositifs organisationnels existants, relevant notamment de la gestion de crise, doit être poursuivi : étude de vulnérabilité, plans de secours, exercices de crises.

Le classement du SEDIF en Opérateur d'Importance Vitale depuis juillet 2009, lui confère d'importantes responsabilités, dont la définition de sa politique de sécurité.

La qualité de l'eau

Distribuer une eau de qualité, c'est garantir en permanence la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en eau potable, du captage aux consommateurs.

L'établissement d'un « plan de gestion à la sécurité sanitaire de l'eau », basé sur une approche globale et novatrice du risque et promu par l'OMS, constitue une nouvelle étape dans la maîtrise du risque ayant trait à la santé publique.



FOCUS

ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ GLOBALE

Maintenir à jour une vision de la vulnérabilité globale du système au moyen d'une nouvelle étude transversale intégrant et hiérarchisant l'ensemble des risques et des menaces :

- le risque d'inondation des usines de production et des stations de transfert,
- le risque de rupture d'alimentation électrique,
- le risque de perte des télécommunications (entre sites distants et avec les sites principaux),
- le risque d'arrêt accidentel d'un ouvrage,
- le risque de pollution accidentelle ou malveillante de la ressource ou de l'eau traitée, en sortie d'usine ou en tout point du réseau,
- le risque de rupture de l'approvisionnement en réactif,
- le risque d'intrusion et d'acte malveillant sur les installations.

La cartographie du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC-1910)

illustre la vulnérabilité de l'usine principale de Neuilly-sur-Marne vis-à-vis du risque inondation



3.3 | Une gestion durable du service public de l'eau

3.3.1 Une gestion patrimoniale responsable

OBJECTIFS

Pour le SEDIF, une gestion durable du service implique une gestion responsable du patrimoine.

Cette dernière est sous-tendue par une politique rigoureuse d'entretien, de maintenance, de renouvellement et de protection des ouvrages contre les aléas.

La définition des volumes d'investissement et la hiérarchisation des travaux y sont optimisées.

La gestion durable intègre par ailleurs la notion de coût global, permettant d'optimiser les choix d'investissement qui privilégient les gains économiques, environnementaux et sociaux à long terme.

L'enjeu est celui de la solidarité intergénérationnelle : en investissant au meilleur endroit et au meilleur moment, dans le cadre d'un plan de financement équilibré entre ressources propres et concours bancaire, le SEDIF maintient l'outil de production et de distribution en bon état de fonctionnement et préserve les capacités des générations futures à gérer le service public de l'eau au meilleur coût.

FOCUS

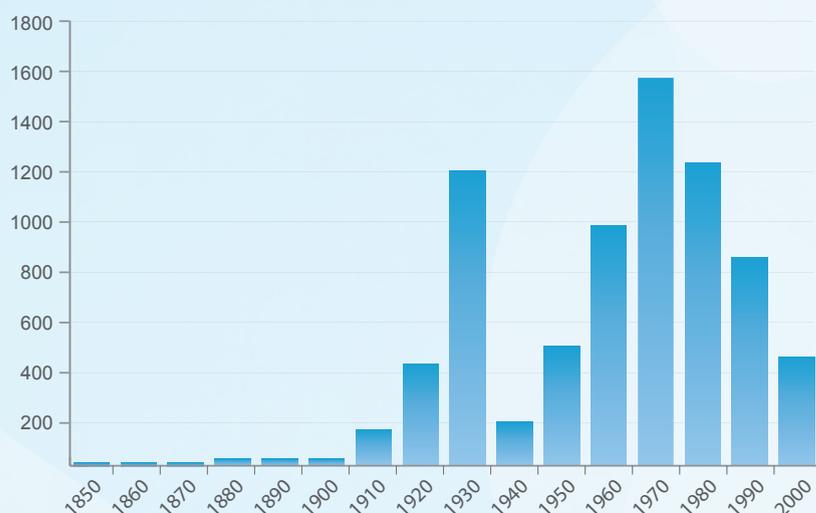
OUTILS DE GESTION PATRIMONIALE

Le patrimoine ouvrages et réseau du SEDIF se compose d'un parc présentant un âge très hétérogène. Les ouvrages les plus anciens datent du début du 20^e siècle. Son linéaire représente 8 230 km et son âge moyen était en 2010 de 44,5 ans.

La gestion patrimoniale s'appuie sur l'acquisition et la mise à jour des connaissances décrivant le réseau et les ouvrages, mais aussi sur l'utilisation d'outils assurant les tâches de gestion et d'aide à la décision (modélisation technico-économique des stratégies de renouvellement).

Progressivement, le SEDIF améliorera la connaissance approfondie de son patrimoine, renforcera la maîtrise des données le décrivant et s'appuiera sur un outil de gestion moderne.

longueur en km



**ÂGE DES
CANALISATIONS
CONSTITUANT LE
RÉSEAU DU SEDIF**

3.3.2 Une ressource protégée



OBJECTIFS

Dans le futur, les investissements que le SEDIF consentira pour moderniser ses usines de production, dépendront de l'évolution de la réglementation, mais aussi de la qualité des eaux brutes.

La protection de la ressource constitue donc un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur.

Toutefois, les leviers d'actions sont difficiles à manœuvrer, car ils mobilisent des acteurs multiples et hétérogènes : collectivités territoriales, industriels, associations d'usagers, agences de l'eau, services de l'état, profession agricole...

Une politique efficace de protection de la ressource nécessite donc un travail ambitieux et de longue haleine, conditionné par des partenariats pérennes.

Elle comprend à la fois des actions obligatoires (surveillance et périmètres de protection) et volontaires (connaissance des risques et actions de sensibilisation).



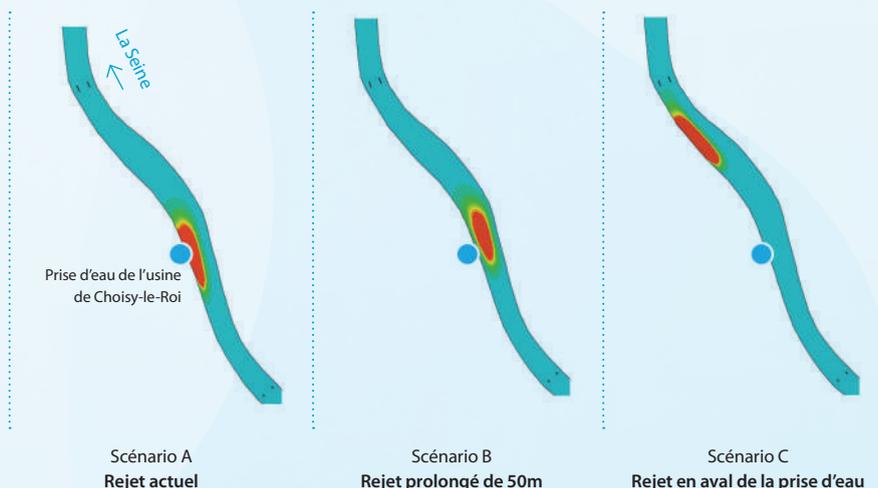
FOCUS

OCRE & TELEMAT

OCRE est la base de données géo-référencées (outil SIG) relative aux pollueurs potentiels situés en amont des prises d'eau. Alimentée par des études spécifiques, elle permettra de produire des cartes thématiques et de faciliter l'actualisation des données. Le développement d'OCRE est programmé dans le XIV^e Plan d'investissement.

TELEMAT est un logiciel de modélisation de propagation de pollution en rivière. À partir d'un débit de cours d'eau et d'une pollution donnée, il permet de calculer l'heure d'arrivée du front de pollution au droit de la prise d'eau et la durée de l'exposition au risque. Il constitue un outil d'évaluation précieux pour la préparation des exercices de crise. Il est opérationnel depuis le XIII^e Plan.

**EXEMPLE
D'UTILISATION DE
TELEMAT SELON
DIFFÉRENTS
SCÉNARIOS DE
POSITIONNEMENT
D'UN EXUTOIRE
D'EAUX PLUVIALES
PROCHE DE
L'USINE DE
CHOISY-LE-ROI**



3.3.3 Un environnement préservé

OBJECTIFS

Les axes prioritaires de la politique environnementale du SEDIF sont multiples :

- se conformer aux exigences légales et autres exigences en vigueur et les anticiper dans la mesure du possible,
- appliquer aux performances environnementales le principe d'amélioration continue,
- améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel,
- prévenir les risques de pollution accidentelle liés à l'activité,
- contractualiser la prise en compte de l'environnement dans les marchés de travaux, les techniques appliquées et le suivi des chantiers,
- évaluer l'impact des projets sur l'environnement,
- appliquer le concept de construction durable,
- adopter des modes de production responsable,
- favoriser l'utilisation de techniques sans tranchées pour la pose et la réhabilitation de canalisation,
- contrôler la délégation pour une exploitation des ouvrages exemplaire en matière d'environnement,
- s'inscrire dans les objectifs du Grenelle de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'énergie et le bilan carbone. En souscrivant aux objectifs européens pour 2020, le SEDIF s'engage à réduire de 20 % ses rejets de CO₂ et à recourir aux énergies renouvelables, à hauteur de 20 % de l'énergie consommée,
- s'attacher à préserver un environnement équilibré, respectueux des paysages et de la biodiversité,
- améliorer les comportements individuels internes en faveur de l'environnement,
- trier et valoriser les déchets administratifs,

FOCUS

R7 VILLEJUIF : UN NOUVEAU RÉSERVOIR DE 50 000 M³

Il s'agit d'un projet de haute qualité environnementale, mettant l'accent sur l'intégration paysagère et l'utilisation de matériaux non-polluants.

Le parti architectural retenu propose deux volumes rectangulaires longilignes, enchâssés dans des talus qui enveloppent l'ouvrage en diminuant son impact visuel. Volontairement décalées pour créer un jeu de volumes et libérer un espace pour un bassin de rétention des eaux pluviales, les deux cuves forment un socle visuel aux « flûtes ».

Habillées de grands panneaux de béton aux lignes obliques, colorées de teintes en camaïeu, dans les tons verts en avant-plan, et des tons gris pierre et terre en arrière-plan, elles sont couvertes par des panneaux solaires photovoltaïques, qui permettront au site de Villejuif de produire autant d'énergie qu'il en consomme moderne.



R7
Réservoir de Villejuif

3.3.4 Une eau solidaire



OBJECTIFS

ICI ...

Pour aider les ménages éprouvant des difficultés pour payer leur facture d'eau, le SEDIF a mis en place un programme finançant des actions de sensibilisation ou d'accompagnement de ces usagers et prévoit le versement d'aides sociales via les Fonds Solidarité Logement, les Centres Communaux d'Action Sociale ou les Caisses d'Allocations Familiales. Il est financé à hauteur de 1 % des produits de la vente d'eau, soit plus de 2 millions d'euros par an.

...ET AILLEURS

Depuis 1986, le SEDIF participe au programme Solidarité Eau afin de développer l'accès à l'eau potable dans les collectivités des pays les moins favorisés d'Afrique et d'Asie. Leurs ressources sont parfois insuffisantes, l'eau dont ils disposent est souvent de mauvaise qualité et leurs infrastructures sont régulièrement défectueuses, voire inexistantes.

La loi « Oudin-Santini » du 9 février 2005 est venue consacrer cette initiative en permettant aux collectivités et établissements publics de financer des actions de solidarité internationale jusqu'à 1 % de leur budget « eau ».

Depuis 2007, le SEDIF privilégie des projets plus ambitieux, davantage tournés vers la création et la gestion de systèmes de distribution d'eau potable en milieu semi-urbain et urbain.



FOCUS

SOLIDARITÉ EAU :

L'objectif est de poursuivre le soutien financier du SEDIF à des actions de solidarité portées par des associations de droit français, suivant trois axes :

- la réalisation et la gestion de points d'eau potable en milieu rural,
- en milieu semi-urbain, la réalisation de systèmes d'alimentation en eau potable et le suivi de la gestion du service public de l'eau,
- la gestion du service de l'eau en milieu urbain.

En outre, le SEDIF cherchera à développer des modalités de coopération directe avec les gestionnaires locaux de services d'eau urbains.

Madagascar
Solidarité Eau



3.4 | Une maîtrise accrue de l'équilibre économique du service public

3.4.1 Optimiser le dimensionnement et l'utilisation de l'outil industriel syndical

OBJECTIFS

ADAPTATION À L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE EN EAU

Les usagers du SEDIF disposent d'un patrimoine industriel de haute technologie conséquent, répondant de façon sécurisée à leurs besoins de consommation.

L'entretien et l'exploitation de cet outil industriel représentent une charge essentiellement fixe dont le financement s'adosse à des volumes consommés par les usagers en baisse au rythme moyen de 1% par an depuis les années 1990.

L'évolution des consommations est intimement liée à la démographie et à l'activité économique, mais elle est également impactée par la baisse des consommations spécifiques et par l'évolution du périmètre syndical.

Dans un tel contexte, la maîtrise de l'équilibre économique suggère la mise en œuvre d'une stratégie d'anticipation des profils de consommation et des évolutions sociétales ou institutionnelles de l'agglomération parisienne.

Cette stratégie doit permettre au SEDIF d'adapter progressivement le dimensionnement de ses installations de production-distribution à l'évolution de la demande en eau. D'autre part, l'optimisation de ses achats et ventes d'eau à l'extérieur du périmètre syndical, doit contribuer à une utilisation au plus juste du potentiel de ses installations. Le défi consiste à calibrer les achats d'eau au plus près des stricts besoins du SEDIF d'une part, et de répondre aux demandes de ventes d'eau en gros des collectivités et distributeurs voisins d'autre part.

CLAUSES FINANCIÈRES DU CONTRAT DE DSP 2011-2022

Le délégataire assume un risque effectif sur sa rémunération liée aux résultats de l'exploitation du service. Elle comprend une part fixe minoritaire (2 % des ventes de l'eau) et une part variable majoritaire, qui dépend de la maîtrise des charges du service et de la productivité dégagée. En outre, sa rémunération sera plafonnée à 9 % du produit des ventes d'eau.

FOCUS

OBSERVATOIRE DES CONSOMMATIONS

En créant un observatoire des consommations, les services du SEDIF pourront s'approprier et analyser les données du fichier clientèle (identifier et analyser des profils de consommateurs), et comprendre les facteurs explicatifs de l'évolution de la demande en eau, dans le temps et dans l'espace.



GUIDE DU DIMENSIONNEMENT

En évaluant, à l'aide d'un modèle hydraulique, les capacités du réseau structurant, pour différents horizons, en régime normal et en situation de crise, les services du SEDIF actualiseront les règles de dimensionnement des ouvrages. Ce travail intégrera l'évolution des besoins de pointe et en optimisera les marges de sécurité à l'échelle du territoire.

3.4.2 Une efficacité des services renforcée



OBJECTIFS

Une autorité organisatrice renforcée, soucieuse de la maîtrise de l'équilibre économique du service public s'appuie sur des services dont l'efficacité est maintenue au meilleur niveau.

Cette recherche d'efficacité nécessite de maintenir une organisation interne adaptée aux missions, le développement de la communication interne ainsi que l'élaboration d'une gestion des compétences permettant de développer l'expertise des services en matière de :

- gestion patrimoniale,
- contrôle de la délégation de service public,
- obligations inhérentes au statut d'Opérateur d'Importance Vitale,
- compréhension et maîtrise d'outils relatifs au fonctionnement hydraulique du système de production-distribution.

Le souci de l'efficacité suggère également l'application d'une démarche qualité à l'ensemble des activités du Syndicat, le SEDIF étant certifié qualité sur le périmètre de l'achat public depuis 2006.



FOCUS

LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS LOGICIELS SUPPORT

Ils permettent de faciliter la gestion des services du SEDIF au quotidien :

- amélioration du fonctionnement des services généraux,
- mutualisation des fonctionnalités des métiers supports,
- efficacité de la communication interne.

En fonction des usages et des besoins, les différents outils seront amenés à évoluer.

L'ensemble des applications support actuellement en service au SEDIF est concerné (GPI, Civil Finances, Civil RH, Plateforme Marchés publics, Oxyad...).

Sont aussi concernés les outils « métier » et « patrimoine » (Sigade, EDD, SIG, immobilisation...).

3.4.3 Ouverture sur l'extérieur

Le Schéma Directeur 2011-2025 met également en lumière une autorité organisatrice davantage ouverte sur l'extérieur, capable de valoriser son identité et ses actions, et de tirer le meilleur parti des contraintes et opportunités qui s'imposent à elle.

Cette ouverture accrue est liée aux actions que le Syndicat mettra en œuvre pour :

- renforcer le lien avec les collectivités adhérentes,
- optimiser sa politique d'achat et de vente d'eau,
- anticiper l'impact sur ses installations des grands projets d'aménagement urbain (Grand Paris),
- réfléchir à la mutualisation de certains moyens de surveillance, d'alerte et de secours,
- poursuivre et développer les actions de solidarité, ici et ailleurs,
- poursuivre et développer des actions visant à protéger la ressource,
- développer et structurer la veille stratégique,
- développer la gestion de crise.

Ces actions ont toutes pour objectif ou effet induit de consolider, voire de renforcer, les liens que le SEDIF tisse depuis de nombreuses années avec les usagers, les associations de consommateurs, les collectivités locales membres du Syndicat, les producteurs et distributeurs d'eau voisins, les aménageurs urbains, les Conseils Généraux, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, VNF, l'IIBRBS, les laboratoires de recherche, le monde universitaire, les organisations professionnelles, les pays en voie de développement, la préfecture de la zone de défense de Paris, les services de l'État, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres d'agriculture, les associations de protection de l'environnement, tous les grands gestionnaires d'eau, en France ou à l'étranger, engagés dans une démarche de recherche et de développement.

4. Stratégie 2011-2025

Une stratégie globale déclinée en 9 thèmes et 31 orientations¹

	DEMANDE EN EAU	2 orientations
	COMMUNICATION ET RELATION CLIENTÈLE	4 orientations
	DÉVELOPPEMENT DURABLE	5 orientations
	GESTION DU RISQUE SANITAIRE ET QUALITÉ DE L'EAU	3 orientations
	SÉCURISATION DU SYSTÈME DE PRODUCTION-DISTRIBUTION	5 orientations
	SYSTÈMES D'INFORMATION ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	3 orientations
	GESTION PATRIMONIALE RÉSEAU	2 orientations
	GESTION PATRIMONIALE OUVRAGES	4 orientations
	VEILLE STRATÉGIQUE, EFFICIENCE DES SERVICES ET CONTRÔLE DE LA DÉLÉGATION	3 orientations

¹ Pour en savoir plus, se référer au classeur « 31 ORIENTATIONS ».



4.1 | Demande en eau

L'évolution de la demande en eau dépend de la démographie, de l'activité économique, des fluctuations des consommations spécifiques et de l'évolution du périmètre syndical.

Les modèles de prévision n'ont, jusqu'à présent, pas permis d'anticiper cette évolution avec suffisamment d'acuité. Il est vraisemblable que cet exercice reste difficile à long terme, tant les paramètres sont nombreux. Une analyse prospective, à périmètre constant, demeure toutefois essentielle pour comprendre les raisons de l'évolution constatée et être en mesure d'anticiper celles à venir. L'estimation des consommations futures représente un double enjeu :

- financier, les recettes étant directement liées aux consommations facturées,
- technique (hydraulique et sécuritaire) lié au dimensionnement des réseaux et ouvrages futurs.

Une telle analyse présuppose une bonne connaissance de la structure clientèle et des facteurs explicatifs de l'évolution des consommations spécifiques, laquelle sera facilitée par l'obligation faite au délégataire de communiquer au SEDIF les éléments du fichier clientèle, dans le respect de la confidentialité des données inhérentes à ce type de fichier.

Le SEDIF pilote le renouvellement et la modernisation de son patrimoine industriel en se posant, pour chaque opération, la question de sa nécessité puis de son dimensionnement. Il convient en effet d'adapter progressivement le système de production-distribution à l'évolution de la demande en eau. Dans un contexte durable de contraction des ressources financières, le SEDIF étudiera toutes les voies d'optimisation de ses dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Cette approche, déjà mise en œuvre à l'occasion des études de faisabilité au XIII^e Plan, serait avantageusement complétée par une prospective globale.

La thématique « demande en eau » comprend donc deux orientations majeures :

- développer une approche prospective de la demande en eau en créant un observatoire des consommations, en suivant l'évolution du paysage institutionnel de l'agglomération parisienne et en optimisant la politique d'achat et de vente d'eau.
- étudier l'impact de l'évolution de la demande en eau sur le fonctionnement du système de production-distribution à la lumière d'une expertise hydraulique stratégique et d'une évaluation globale de la vulnérabilité du système.



4.2 | Communication et relation avec les usagers

Pour être encore mieux à l'écoute de ses consommateurs, le SEDIF et son délégataire ont mis en place depuis 2002 l'Observatoire de la qualité du service public de l'eau, outil commun d'évaluation. Pour répondre aux attentes spécifiques relatives, par exemple au goût, odeur, couleur et pression, il conviendra d'améliorer l'exploitation des résultats fournis par l'ensemble des outils d'évaluation de la qualité. L'objectif consiste à corrélérer la géographie des insatisfactions avec l'origine de l'eau et le fonctionnement du réseau (modulation des pressions, historique des travaux, dosage de la rechloration...). Ce travail de corrélation sera mené au sein de l'Observatoire commun et permettra de mieux définir les actions à engager en termes d'évolutions techniques ou de communication.

La communication institutionnelle vers le grand public est essentiellement assurée par le SEDIF. Elle vise à fournir à tous les usagers le même niveau d'information et d'échange. Ses objectifs sont :

- l'amélioration de la notoriété et de l'image du SEDIF sur la base des valeurs qu'il défend,
- l'information et la pédagogie auprès des usagers,
- l'appréciation du prix de l'eau au regard de la qualité du service rendu, du patrimoine à renouveler et des contraintes qui s'imposent au SEDIF.

En formalisant régulièrement son plan de communication, le SEDIF précisera et associera des cibles, des messages et des supports divers, et procédera à leur évaluation périodique.

La politique de communication interne sera développée. Elle participe, en effet, à l'efficacité des équipes en créant du lien à l'intérieur des services et permet de promouvoir une démarche de travail par objectifs communs, d'organiser la mutualisation et la circulation de l'information et de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

La politique de communication et d'information opérationnelle à l'intention des interlocuteurs des collectivités adhérentes sera également renforcée.

La thématique « Communication et relation avec les usagers » comprend donc quatre orientations majeures :

- améliorer le service à l'utilisateur en évaluant le gain de qualité perçue lié à la mise en place des nouveaux services et en corrélant la géographie des insatisfactions avec l'origine de l'eau et le fonctionnement du réseau,
- informer le grand public en élaborant une stratégie de communication autour des trois objectifs du Schéma Directeur,
- renforcer le lien tissé par le SEDIF avec les collectivités adhérentes et les acteurs institutionnels,
- améliorer la communication interne pour renforcer la cohésion et l'efficacité des équipes.



4.3 | Développement durable

La mise en œuvre de la politique environnementale du SEDIF s'opère de deux façons :

- directement, via ses programmes d'investissement, lorsqu'il agit en tant que maître d'ouvrage public,
- indirectement, via la délégation de service public et le contrôle du contrat, lorsqu'il agit en tant qu'autorité organisatrice. Pour mémoire, le délégataire s'engage à mettre en œuvre une politique environnementale ambitieuse organisée autour de huit thèmes et comprenant de nombreux engagements (cf. annexe 28 du contrat de DSP 2011-2022).

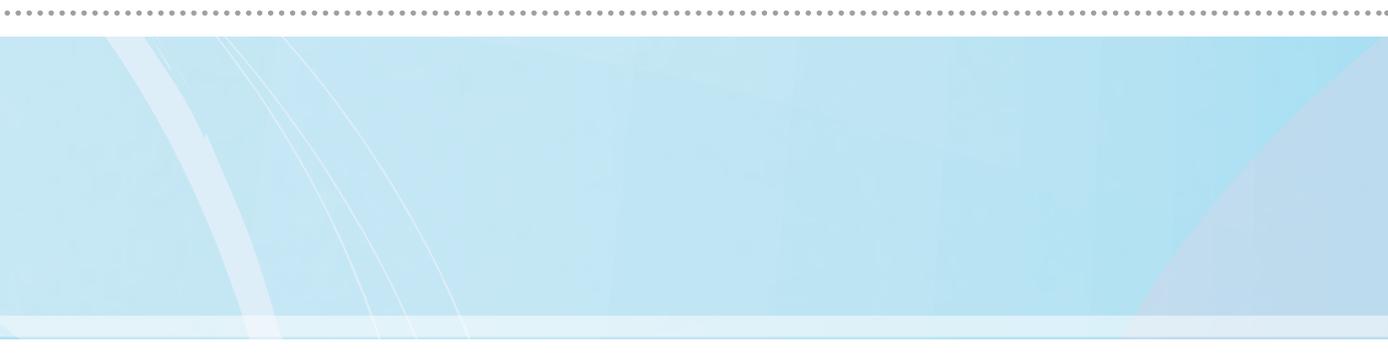
Ce double mode d'action direct/indirect nécessite un travail de mise en cohérence qui sera organisé tout au long de la période 2011-2025.

Pour souligner le caractère transversal et global de sa politique environnementale, le SEDIF envisage de regrouper dans une étude unique l'ensemble des sujets concernant le foncier et/ou les bâtiments. Cette étude, ou « Schéma directeur environnement » , basée sur un audit environnemental du patrimoine, comprendra cinq volets :

- potentiel photovoltaïque,
- performances thermiques/énergétiques des bâtiments tertiaires,
- sites et sols pollués,
- gestion des eaux pluviales,
- paysages et biodiversité.

En outre, pour consolider son système de management environnemental, le SEDIF continue de développer :

- la contractualisation de la prise en compte du développement durable avec le délégataire, les assistants à maîtrise d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entreprises de travaux, les fournisseurs...,
- l'utilisation de méthodes et d'outils analytiques permettant de quantifier ou d'évaluer les performances environnementales de ses programmes d'actions.



Le SEDIF a également inscrit dans le contrat de DSP 2011-2022 un volet social garantissant l'accès à l'eau à l'ensemble des usagers. Ce dispositif couvre le financement d'actions de sensibilisation ou d'aide aux usagers démunis, et prévoit le versement d'aides sociales via les Fonds Solidarité Logement, les Centres Communaux d'Action Sociale ou les Caisses d'Allocations Familiales, dans la limite des sommes disponibles et conformément à la législation en vigueur.

Cette action sociale sera financée par 1 % des produits de la vente d'eau, soit plus de 2 M€ par an.

Le SEDIF par ailleurs, envisage de poursuivre le programme « Solidarité eau », engagé depuis 1986, en confirmant son inflexion amorcée en 2007 : des projets plus ambitieux, axés vers les milieux urbains et semi-urbains, et traitant davantage les aspects liés à la gestion du service public de l'eau.

La thématique « Développement durable » se résume en cinq orientations :

- mettre en œuvre la politique environnementale en réalisant un audit global du patrimoine et en développant la production d'énergies renouvelables,
- promouvoir l'utilisation d'outils d'évaluation des performances environnementales tels que le bilan carbone et l'analyse du cycle de vie,
- poursuivre et développer les actions de solidarité, ici et ailleurs, afin de favoriser l'accès à l'eau potable pour tous, à l'intérieur du périmètre syndical et à l'international, auprès des collectivités de pays en voie de développement,
- poursuivre et développer une gestion des ressources humaines performante et attractive pour les agents, voire de favoriser la formation continue pour contribuer au développement des compétences et permettre les nécessaires évolutions professionnelles, en adéquation avec les enjeux du moment,
- renforcer la contractualisation de la prise en compte du développement durable avec l'ensemble des partenaires pour intégrer le raisonnement « coût global et clauses sociales », tant dans les marchés de conception que de réalisation.



4.4 | Gestion du risque sanitaire et qualité de l'eau

La Directive « eau potable » n° 98/83/CE constitue le cadre réglementaire européen en matière d'eau potable. Elle s'applique à l'ensemble des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles et des eaux médicinales. L'eau potable, au robinet du consommateur, doit respecter au minimum les exigences de qualité fixées par cette Directive.

La commission européenne envisage d'introduire dans la prochaine révision de la directive, à l'horizon 2011, les principes du « Water Safety Plan » (WSP), traduit en français par « plan de sécurité sanitaire des eaux d'alimentation ». Le WSP, développé en 2004 par l'OMS, est une approche globale d'évaluation et de gestion du risque sanitaire visant à garantir en permanence la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en eau potable, du captage aux consommateurs.

Cette approche novatrice constituera, avec le programme d'autosurveillance complet réalisé par le délégataire, un dispositif moderne et efficace de gestion du risque sanitaire

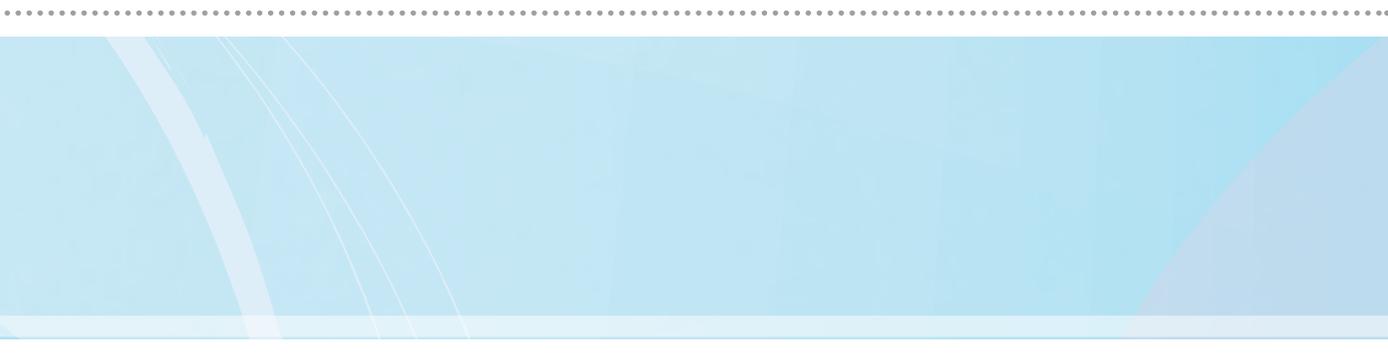
En complément des paramètres réglementés, qui font l'objet d'un suivi régulier, le SEDIF développe un important programme d'études sur des paramètres émergents fournissant les éléments indispensables à la réflexion sur l'évolution des filières de traitement et des installations de distribution.

Micro-organismes et plus de 120 composés chimiques appartenant à des familles très diverses (plastifiants, substances médicamenteuses, hormones naturelles et de synthèse, retardateurs de flammes, résidus lessiviels...) sont recherchés. La contamination des ressources est avérée pour certains paramètres (parasites, estrone, métabolite de l'estradiol, paracétamol, bezafibrate, di-2-éthylhexylphtalate (DEHP), nonylphénols), alors que la plupart d'entre eux ne sont jamais ou rarement mis en évidence.

Les priorités actuelles du SEDIF portent sur la poursuite de son programme d'études pour continuer à acquérir des données sur le fonctionnement de ses installations, et maintenir une veille active des travaux des chercheurs en santé publique, qui permettront de conduire des évaluations du risque chimique.

Cet intérêt pour les paramètres émergents se concrétisera par :

- une veille réglementaire, scientifique et technologique assidue,
- des campagnes d'analyses et des études spécifiques permettant d'enrichir les connaissances sur l'état des ressources, les nouvelles filières de traitement et leurs performances ainsi que sur la qualité de l'eau dans le réseau,
- des participations à des programmes de recherches scientifiques portant sur l'épidémiologie, la technologie, la biologie, l'écologie...



Les sujets majeurs qui intéresseront le SEDIF dans les prochaines années sont : l'optimisation des filières de traitement et l'anticipation des évolutions issues des nouvelles exigences réglementaires, la stratégie de chloration/rechloration, le recyclage et la valorisation des rejets et déchets et les matériaux en contact avec l'eau.

Une politique de gestion du risque sanitaire passe également impérativement par la protection de la ressource en eau. Pour prévenir les risques de pollution, le SEDIF mène des actions visant à améliorer leur connaissance et à les réduire en sensibilisant tous les acteurs (collectivités, industriels, etc.) présents sur les bassins versants associés aux prises d'eau de surface. Une politique efficace de protection de la ressource nécessite des actions inscrites dans la durée ainsi qu'un important travail collaboratif à l'échelon régional. Fort de ce constat, le SEDIF étudiera l'intérêt et la faisabilité de formaliser, avec les principaux producteurs d'eau de l'agglomération parisienne, une association de moyens pérennes dédiée à la protection de la ressource, dont le statut reste à définir et dont les missions pourraient être :

- le financement et le pilotage d'études d'intérêt général,
- la gestion d'un SIG commun tenu à jour,
- le financement ou le pilotage de programmes de recherches,
- le financement et le pilotage d'actions de sensibilisation,
- la veille réglementaire, scientifique et technologique ayant trait à la protection de la ressource,
- la mutualisation des données issues des stations d'alertes.

Une étude de la vulnérabilité des prises d'eau superficielles du Syndicat permettra de compléter et de structurer l'ensemble des données ayant trait à la protection de la ressource. La zone d'étude correspond aux bassins d'alimentation des captages définis par un temps de transfert des pollutions jusqu'aux prises d'eau. En actualisant et en valorisant les nombreuses données disponibles (études préalables aux arrêtés préfectoraux, fiches POLLAC, opération PRERI...), cette étude identifiera la vulnérabilité actuelle et proposera des actions de surveillance, de protection et de sensibilisation.

In fine, la thématique « Gestion du risque sanitaire et qualité de l'eau » comprend trois orientations majeures :

- développer une démarche de gestion du risque sanitaire au moyen de nouvelles méthodes d'évaluation,
- anticiper les adaptations et optimiser les filières de traitement au moyen d'une veille réglementaire, scientifique et technologique assidue, d'études prospectives relatives aux paramètres émergents et d'un programme de recherche mené notamment sur les centres d'essais,
- poursuivre les actions visant à prévenir les pollutions sur la ressource en améliorant la connaissance des bassins d'alimentation des trois principales prises d'eau et développer des partenariats relatifs à la protection de la ressource.



4.5 | Sécurisation du système de production-distribution

Le SEDIF étudiera l'intérêt et la faisabilité d'un renforcement de la mutualisation des moyens d'alerte et de secours avec les producteurs/distributeurs voisins. Les réflexions porteront sur :

- l'amélioration du dispositif de surveillance et d'alerte en matière de pollution accidentelle ou malveillante des cours d'eau,
- le partage des données et leur valorisation,
- la réalisation d'études hydrauliques régionales simulant l'arrêt progressif de certaines usines et l'activation des intercommunications,
- le cofinancement d'ouvrages d'intérêt général : stations d'alerte, centrale électrique autonome.

La refonte de la relation contractuelle opérée en 2010 définit les obligations et prérogatives respectives du SEDIF et de son délégataire. Elle implique pour les services du SEDIF de développer et de consolider leur expertise, notamment en matière d'hydraulique générale. En approfondissant leurs connaissances sur le fonctionnement du réseau à l'échelle stratégique, les services du SEDIF renforceront leur capacité à expertiser des études de vulnérabilité, à préparer des exercices de crises et à définir des règles de dimensionnement de réseaux et d'ouvrages.

Pour ce faire, le SEDIF dispose d'un SIG complet et d'un accès au ServO (développé sur la base de l'outil de supervision CME). Il s'agit d'un centre de pilotage du service de l'eau (production, distribution, services à l'utilisateur). Ces outils seront complétés par le développement d'une cartotheque et l'utilisation d'un modèle hydraulique à l'échelle macroscopique.



Par ailleurs, le SEDIF poursuivra son action en :

- maintenant une double approche : une gestion thématique de la vulnérabilité au moyen de schémas directeurs spécifiques (inondation, alimentation électrique, sûreté...) ainsi qu'une approche globale, au moyen d'une étude transversale intégrant et hiérarchisant toutes les vulnérabilités,
- développant de nouveaux thèmes : compte tenu du déploiement des automatismes qui permet notamment de piloter les sites distants, le domaine des télécommunications devient sensible. Peu traité sur la période 2001-2010, il devra faire l'objet d'études spécifiques sur la période 2011-2025 (diagnostic, prescriptions, actions). En fonction de l'évolution des technologies et de l'évolution des risques et des menaces, de nouveaux thèmes pourront devenir d'actualité,
- assurant la mise à jour régulière de l'évaluation des vulnérabilités pour tenir compte de l'évolution des risques et des menaces, des nouvelles prescriptions réglementaires et des travaux réalisés,
- élaborant un Plan de Crise Interne et en organisant des exercices de crise (conformément à la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et à ses décrets d'application),
- élaborant le schéma directeur de l'ultime secours,
- élaborant son Plan Particulier de Protection, obligation inhérente à son statut d'Opérateur d'Importance Vitale.

Le thème « Sécurisation du système de production-distribution » comprend cinq orientations majeures :

- poursuivre la surveillance de la ressource en matière d'étiages sévères, de crues et de pollutions accidentelles, étudier l'intérêt et la faisabilité d'une mutualisation des moyens de surveillance, d'alerte et de secours avec les producteurs/distributeurs voisins,
- développer une expertise interne relative au fonctionnement hydraulique du système de distribution, à l'échelle stratégique,
- évaluer de manière continue la vulnérabilité des installations, hiérarchiser les actions organisationnelles et structurelles à mener et développer une culture du risque,
- élaborer des plans de crise interne et organiser des exercices,
- satisfaire aux obligations inhérentes au statut d'Opérateur d'Importance Vitale (OIV) en élaborant le plan particulier de protection à la charge du SEDIF et en contrôlant ceux relevant du délégataire.



4.6 | Systèmes d'information et Informatique industrielle

L'informatique industrielle est dédiée au pilotage et la gestion des installations de production et de distribution. Durant le Schéma Directeur précédent, elle a fait l'objet de nombreuses avancées.

L'objectif poursuivi est de maintenir, voire d'améliorer le niveau de service atteint en sécurisant et en optimisant le fonctionnement des installations tout en réduisant les coûts d'exploitation à long terme. Cela implique :

- de fiabiliser les installations avec des systèmes experts,
- d'améliorer la performance des ouvrages afin de poursuivre le dépostage des usines de production,
- de faciliter et d'optimiser les opérations de maintenance,
- de tendre vers une gestion globale des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du territoire,
- de poursuivre la standardisation des équipements,
- de développer les liens entre l'informatique industrielle et le SI (Système d'Information) du SEDIF.

Le délégataire participera activement à cette stratégie par le biais de deux obligations contractuelles fortes :

- le délégataire doit disposer d'un centre d'observation permanente du service. Ce centre héberge le ServO, système d'information du service de l'eau, successeur du Centre des Mouvements de l'Eau (CME). Le ServO permet une visualisation en temps réel du fonctionnement global du service, et un pilotage de l'ensemble du service de l'eau,
- les travaux de remplacement ou rénovation ponctuels des équipements, dont la durée de vie est inférieure à celle de la durée de la délégation, sont du ressort du délégataire.

La refondation contractuelle opérée en 2010 est basée sur la réappropriation par l'autorité organisatrice, de l'ensemble du système d'information du délégataire, et s'appuie sur :

- la mise en place d'une gouvernance efficace du système d'information du service public de l'eau afin de maîtriser son évolution,
- l'accessibilité en permanence à l'ensemble des applications et données de ce système.



Les deux principaux enjeux de cette politique sont l'urbanisation du SI, la mutualisation des applications et des données d'une part, et la sécurisation du système d'autre part.

La sécurisation du système de production-distribution comprend trois orientations majeures :

- maintenir l'informatique industrielle à un haut niveau de performance et de fiabilité en structurant les SI dans le cadre de leurs évolutions au travers d'un outil global (ServO) et en poursuivant la standardisation des équipements,
- poursuivre ou engager le développement des outils informatiques nécessaires à la gestion patrimoniale, au contrôle de la DSP et à la compréhension du fonctionnement des installations,
- améliorer, optimiser et fiabiliser le système d'information du SEDIF. Adapter son architecture pour faciliter et sécuriser les échanges de données avec le délégataire et les différents partenaires institutionnels et techniques.

Par ailleurs, le SEDIF développera ou adaptera, dans le cadre de son SI, les outils informatiques lui permettant de mener ses missions dans les meilleures conditions. Ces outils viseront notamment à optimiser les stratégies de renouvellement du patrimoine, à contrôler le délégataire et faciliter le pilotage des projets au quotidien.



4.7 | Gestion patrimoniale réseau

Le terme « réseau » englobe les réseaux de distribution et les réseaux de transport (feeders) avec tous les ouvrages et équipements associés : vannes, chambres à vannes, branchements, régulateurs de pression...

La rénovation des canalisations vise à maintenir les performances du réseau au meilleur niveau.

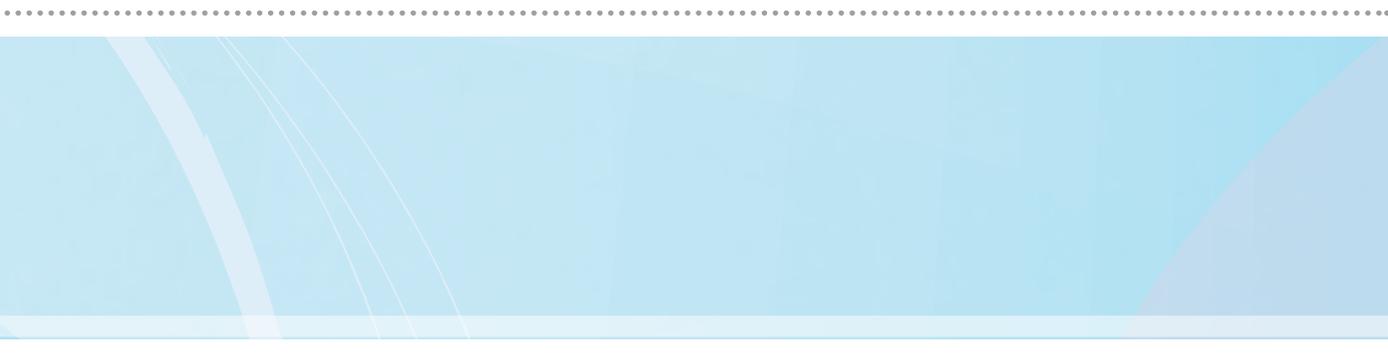
Jusqu'à présent, la politique de renouvellement du réseau mise en œuvre par le SEDIF repose sur une approche basée essentiellement sur la fiabilité constatée des conduites (nombre de fuites et matériaux à problème) et sur les besoins des aménageurs.

Le contexte général amène le SEDIF à optimiser sa politique de renouvellement, compte tenu de(s) :

- la nouvelle délégation de service public renforçant les prérogatives de la maîtrise d'ouvrage en matière de travaux de renouvellement,
- la forte hétérogénéité des classes d'âge (pic de pose dans les années 1950),
- enjeux financiers importants, à l'image de la valeur du patrimoine réseau,
- la nécessité de rationaliser les dépenses pour intégrer le risque de diminution des recettes induit par l'évolution de la demande en eau.

La volonté du SEDIF d'optimiser sa politique de renouvellement du réseau suit les trois lignes directrices du Schéma Directeur 2011-2025 : une autorité organisatrice renforcée, une gestion durable du service et une maîtrise accrue de son équilibre économique.

Le Schéma Directeur précédent prévoyait le renouvellement contractuel de 46 km de canalisation par an. Le maintien d'une telle politique conduirait à un accroissement de l'âge moyen du réseau qui passerait progressivement de 44,5 ans, en 2010 à 49 ans en 2025. Cette valeur dépasserait la moitié de la durée de vie moyenne théorique des conduites, estimée à 47,5 ans.



La notion d'âge moyen masque la grande variabilité induite par l'historique de pose : un creux correspondant à la période de la Seconde Guerre mondiale, et un pic peu après. Une politique de renouvellement des canalisations calée sur l'échéance de leur durée de vie conduirait à des montants d'investissement très variables. Il en résulterait un retard important (conduites qui auraient dû être renouvelées avant 2010), qui représenterait un effort à court terme de l'ordre de 1 200 M€, soit un linéaire de l'ordre de 1 700 km de réseau.

Ce constat montre la nécessité de poursuivre et de renforcer le renouvellement et d'établir des plans de renouvellement optimisés à partir d'outils d'aide à la décision multicritères.

Deux types d'outils seront donc développés ou améliorés : les outils de connaissance du patrimoine et ceux d'aide à la décision permettant d'élaborer des plans de renouvellement optimisés.

Tout au long du processus d'élaboration de sa stratégie et de ses programmes annuels de renouvellement, le SEDIF continuera de prendre en compte les opportunités et contraintes liées aux projets des acteurs locaux de l'aménagement du territoire, et donc de maintenir un dialogue permanent avec ces derniers.

En résumé, le thème « Gestion patrimoniale réseau » comprend deux orientations majeures :

- doter le SEDIF d'une nouvelle génération d'outils de connaissance du patrimoine et d'outils d'aide à la décision permettant d'élaborer une stratégie de renouvellement basée sur une analyse prédictive des défaillances,
- poursuivre le renouvellement du réseau en intégrant progressivement les résultats produits par les outils d'aide à la décision.



4.8 | Gestion patrimoniale ouvrages et politique foncière

Le terme «ouvrages» désigne l'ensemble des usines de production, des stations de relèvements et des réservoirs comprenant le génie civil, les bâtiments et les équipements.

Le patrimoine ouvrages du SEDIF se compose d'un parc présentant un âge très hétérogène. Les ouvrages les plus anciens datent du début du 20^e siècle.

Leur état est décrit dans des fiches de vétusté, mises à jour à l'occasion de l'élaboration des plans. Ces dernières reprennent, outre l'âge des principaux composants d'un ouvrage, les observations sur les paramètres qualifiant la vétusté (vétusté/durabilité, maintenabilité, obsolescence...). Elles ne sont que partielles et rarement basées sur des diagnostics approfondis.

Le SEDIF ne dispose pas de données ou d'outil lui permettant de caractériser l'état de ses ouvrages en temps réel, sauf pour ceux faisant l'objet d'études de faisabilité récentes.

L'amélioration de la connaissance, par l'autorité organisatrice, de l'état du patrimoine, est indispensable pour mettre en place une gestion optimisée de son renouvellement. Elle sera rendue possible par des actions concrètes de collecte de la connaissance pour qualifier l'état des ouvrages (durée de fonctionnement des équipements, recensement des dysfonctionnements...). Cette collecte sera exhaustive et progressive (inspection visuelle de chaque ouvrage, données en possession du délégataire), et complétée par des études diagnostic ciblées sur les ouvrages jugés sensibles. Cette démarche est itérative.



La gestion patrimoniale s'appuie sur l'acquisition et la mise à jour des connaissances décrivant le patrimoine, mais aussi sur la création d'outils assurant les tâches de gestion : valorisation, modélisation des stratégies de maintenance et de renouvellement.

L'objectif pour le SEDIF de disposer d'un niveau de connaissances et d'un outil lui permettant de gérer son patrimoine de manière autonome (création, renouvellement, réhabilitation ou suppression d'ouvrages) s'applique également au patrimoine foncier (achat, cession).

Le thème « Gestion patrimoniale ouvrages et politique foncière » comprend cinq orientations majeures :

- parfaire la connaissance physique du patrimoine ouvrages au moyen d'un inventaire exhaustif, structuré selon un référentiel unique et alimenté par un programme de visites et d'études diagnostiques régulièrement mises à jour,
- doter le SEDIF d'une nouvelle génération d'outils de connaissance de l'état des ouvrages et d'outils d'aide à l'élaboration des stratégies de renouvellement,
- poursuivre la politique de renouvellement en intégrant progressivement les résultats produits par les outils d'aide à la décision,
- organiser la veille immobilière pour tenir compte des projets d'extension ou de désaffectation des installations et doter le SEDIF d'un outil de gestion de son patrimoine foncier,
- limiter la consistance du patrimoine aux stricts besoins du SEDIF.

5. Liste des Orientations

3 objectifs déclinés en 31 orientations



La stratégie 2011-2025 développée en 9 thèmes est détaillée dans le classeur « 31 ORIENTATIONS ». Chacune de ces orientations est rattachée à un thème et répond à un ou plusieurs des trois objectifs du Schéma Directeur.

Chaque orientation est identifiée par un code à 3 chiffres de type **XXY**, dans lequel :

- X correspond au thème de référence (1 à 9),
- YY correspond au numéro d'index (01 à 99),

LIEN ENTRE ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR

		Une autorité organisatrice renforcée	Une gestion durable du service	Maîtrise accrue de l'équilibre économique du service
101	Optimiser la politique d'achat et de vente d'eau via une approche prospective	×	×	×
102	Étudier l'impact de l'évolution de la demande en eau sur le fonctionnement du système de production-distribution.			×
201	Améliorer le service à l'utilisateur.	×	×	
202	Communiquer auprès du grand public.	×	×	
203	Améliorer la communication interne du SEDIF.	×		×
204	Renforcer le lien avec les collectivités adhérentes au SEDIF.	×		
301	Développer et mettre en œuvre les axes prioritaires de la politique environnementale du SEDIF		×	
302	Développer l'utilisation d'outils d'évaluation des performances environnementales.		×	
303	Poursuivre et développer les actions de solidarité afin de favoriser l'accès à l'eau potable pour tous		×	
304	Poursuivre et développer une gestion des ressources humaines performante et attractive pour les agents		×	
305	Renforcer la contractualisation de la prise en compte du développement durable.	×	×	
401	Appliquer une démarche de gestion du risque sanitaire.	×		
402	Adapter et optimiser les filières de traitement et les installations de distribution.	×	×	
403	Poursuivre et développer les actions visant à prévenir les pollutions sur la ressource.		×	×
501	Surveiller la ressource. Mutualiser les moyens de surveillance, d'alerte et de secours à l'échelon régional.		×	×
502	Développer une expertise interne relative au fonctionnement hydraulique du réseau de distribution, à l'échelle stratégique.	×		×
503	Poursuivre la réduction de la vulnérabilité des installations de production et de distribution.	×		
504	Développer la gestion de crise.	×		
505	Satisfaire aux obligations inhérentes au statut d'Opérateur d'Importance Vitale (OIV).	×		
601	Maintenir l'informatique industrielle à un haut niveau de performance et de fiabilité.	×		
602	Adapter les outils informatiques aux missions du SEDIF.	×		×
603	Optimiser et fiabiliser le système d'information du SEDIF.	×		
701	Doter le SEDIF de méthodes et d'outils permettant d'optimiser la stratégie de renouvellement du réseau.		×	×
702	Poursuivre le renouvellement du réseau.		×	×
801	Parfaire la connaissance physique du patrimoine ouvrages.	×	×	×
802	Doter le SEDIF de méthodes et d'outils de gestion de son patrimoine ouvrages.		×	×
803	Poursuivre le renouvellement des ouvrages.		×	×
804	Doter le SEDIF d'un outil de gestion de son patrimoine foncier.			×
901	Développer la veille stratégique du SEDIF.	×	×	×
902	Garantir l'efficacité des services du SEDIF.	×		×
903	Renforcer le contrôle de la délégation de service public.	×	×	×



Direction de la publication
SEDIF

Assistance technique
HYDRATEC et PÖYRY ENVIRONMENT

Conception et réalisation
BLEU EQUIPAGE COMMUNICATION

Crédits photographiques
SEDIF, GETTY IMAGES

Impression
Ateliers DEMAILLE

Édité en juin 2011

SEDIF

**SYNDICAT DES EAUX
D'ÎLE-DE-FRANCE**

14, rue Saint-Benoît
75006 Paris
Tél. : 01 53 45 42 42
Fax : 01 53 45 42 79
sedif@sedif.com



www.sedif.com

